

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone  
04510 Mallemoisson**

**Séance du 08 octobre 2012**

L'an deux mille douze et le 08 octobre 2012 à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre FERAUD.

Date de la convocation : 02/10/2012

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18  
En exercice : 17  
Qui ont pris part à la délibération : 15

**Présents :** Monsieur FERAUD (Le Chaffaut St Jurson) ; Messieurs GRAVIERE, ENJUGIER  
**Titulaires** (Barras) ; Messieurs NALIN, SAMIN, Mesdames MARTIN, COPIER (Mallemoisson) ;  
Monsieur BAILLE (Thoard), Monsieur ALPHAND (Les Hautes Duyes), Monsieur  
CAREL, Madame DUBAR (Mirabeau) ; Messieurs JULIEN, GODDEFROY (Le  
Castellard-Mélan).

**Suppléants** Madame GILLY (Le Chaffaut), Monsieur MARTEL (Les Hautes Duyes).

**Suppléants  
non votants** Monsieur AUBERT (Le Chaffaut).

**Excusés :** Madame FERAUD, Messieurs MAURIN, LAFOND.

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Serge CAREL.

Objet de la délibération

**70- Approbation du compte rendu de la réunion du 10 septembre 2012.**

A la demande de Monsieur André NALIN, le compte rendu de la réunion précédente est modifié de la façon suivante : dans la délibération n° 69 concernant le projet de garde champêtre, la mention concernant Mallemoisson « avis favorable du maire » est supprimée. Aucune autre correction du compte rendu n'est demandée.

Objet de la délibération

**71- Syndicat mixte des Monges : étude préalable à un Parc naturel régional.**

Le Président rappelle que par délibération du 11 juin 2012, le Conseil Communautaire a donné son accord (11 voix pour et 4 abstentions), pour participer à l'autofinancement de l'étude préalable à Parc Naturel Régional des Monges, participation estimée à 4 000 euros.

Il explique que le dossier de demande de subventions pour cette étude a été affiné par le Syndicat Mixte et les financeurs potentiels et que la participation de chaque communauté (8 au total) est fixée à 1 800 euros.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité moins une voix (contre : A. Nalin) décide d'attribuer 1 800 euros au syndicat mixte des Monges au titre de l'autofinancement de l'étude préalable du PNR.

Objet de la délibération

### **72- Fête des Monges 2013 au Castellard-Mélan.**

Le Président fait part au Conseil de la proposition du Syndicat Mixte des Monges d'organiser la « Fête des Monges » au Col de Fontbelle et sur la commune du Castellard-Mélan en 2013.

Monsieur Jacques Julien apporte au conseil tous les renseignements relatifs à cette fête dont ce sera la 14<sup>ème</sup> édition et qui se déroulera le samedi 27 juillet. Il rappelle que cette manifestation n'a pas le même programme ni le même public que la fête votive de Barras qui a lieu le même week-end. Il se propose de coordonner, pour le compte de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone, l'organisation de cette manifestation sur sa commune.

Vu l'intérêt de cette manifestation et l'importance de marquer clairement l'appartenance du Col de Fontbelle au massif des Monges, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet et charge Monsieur Jacques Julien de l'organiser avec le soutien administratif et technique de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone.

Objet de la délibération

### **73- Audit énergétique dans le cadre du P.A.S.**

Le Président rappelle que, dans le cadre du Programme d'Aménagement solidaire, il a été prévu que la Communauté de Communes des Duyes et Bléone soit maître d'ouvrage d'un audit énergétique portant sur l'ensemble des logements communaux, audit préalable nécessaire à toute réhabilitation de bâtiments communaux. Certains travaux sont d'ailleurs inscrits dans le P.A.S. Cet audit doit être subventionné à 70 % par l'ADEME et la Région (Programme FREE), avec un plafond de 50 000 euros.

Pour faire le dossier de demande de subventions, il faut connaître le montant du projet. Sur la Communauté de Communes des Duyes et Bléone, l'audit devrait porter sur plus de 50 logements.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à consulter les trois bureaux d'études ayant la qualification requise pour l'ADEME, et selon le cahier des charges fourni par l'ADEME.

Cette consultation permettra de définir le montant du projet qui fera l'objet de la demande de subventions, lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Objet de la délibération

### **74- Indemnité du receveur pour 2012.**

Le Président fait part au Conseil du courrier de Monsieur Duval relatif à sa demande d'indemnité de conseil 2012. Au taux de 100 %, le montant de l'indemnité annuelle de la Communauté de Communes pour 2012, s'élève à 654,93 euros brut.

Il rappelle que pour 2011, le Conseil Communautaire s'était prononcé, par délibération, pour le versement de l'indemnité au taux de 50 %. Le Président rappelle aussi, que le Conseil Communautaire a toujours toute latitude de moduler le montant de l'indemnité en fixant un taux, conformément aux textes en vigueur (loi du 2 mars 1982, décret n° 82-979 du 19/11/1982 et arrêtés du 16/12/1983 et du 12/07/1990).

Un débat s'instaure dans le conseil communautaire, faisant état du rôle du Trésorier, du bon fonctionnement ou des dysfonctionnements des services de la trésorerie vis-à-vis des communes et de la Communauté de Communes.

Les avis étant partagés, il est procédé au vote :

**1<sup>er</sup> tour :** Pour verser l'intégralité de l'indemnité : **3**  
Pour verser 50 % de l'indemnité : **5**  
Pour ne pas verser d'indemnité : **5**  
Absentions : **2**

**2<sup>ème</sup> tour :** Pour verser 50 % de l'indemnité : **8**  
Pour ne pas verser d'indemnité : **5**  
Abstentions : **2**

Au final, le Conseil Communautaire décide donc d'allouer 50 % du montant de l'indemnité de Conseil à Monsieur Duval.

Objet de la délibération

#### **75- Création de la Commission « Vaulouve ».**

Le Vice Président Rémy Gravière, rappelle que les contrats des agriculteurs, abonnés au réseau d'irrigation de Vaulouve, sont arrivés à terme en 2012. Une réflexion est nécessaire pour établir les nouveaux contrats permettant de garantir la pérennité financière du réseau et du budget Vaulouve.

Le Conseil Communautaire approuve la création de la Commission « Vaulouve », chargée de cette réflexion, composée de la façon suivante :

Responsable : Rémy Gravière

Membres : Denis Baille, J.M Enjugier, J.L Boyer.

Objet de la délibération

#### **76- Réalisation d'un emprunt de 30 000 euros à la Caisse d'Epargne pour le budget annexe « Vaulouve ».**

Le Président rappelle que, lors du Conseil Communautaire en date du 10 septembre 2012, il a été décidé à l'unanimité, de consulter les banques pour réaliser un emprunt de 30 000 euros sur 5 ou 7 ans, pour faire face à tous frais engagés sur le barrage et le réseau de Vaulouve en 2012.

Au vu des offres, le Conseil Communautaire décide par 12 voix pour et 3 voix contre (A. Nalin, E. Martin, O. Copier) d'emprunter 30 000 euros à la Caisse d'Epargne selon les modalités suivantes :

- Frais de dossier : 100 euros
- Montant du prêt : 30 000 euros
- Durée du prêt : 5 ans
- Taux fixe : 3,13 %
- Echéances trimestrielles constantes : 1 626,28 euros

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat de prêt et à demander le versement des fonds avant la fin de l'année 2012.

Objet de la délibération

### **77- Programme de travaux sur les sentiers 2012 : consultation, MAPA.**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Duyes et Bléone a en projet le programme 2012 d'entretien des sentiers de randonnée (voir délibération n° 65/12 du 10 septembre 2012) et précise que tous les documents administratifs et techniques ont été transmis par les services du Conseil Général.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet estimé à 13 040 euros H.T, et autorise le Président à consulter directement les entreprises, dans le cadre de la procédure d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA), avec deux lots :

Lot 1 : balisage, débalisage, pose de la signalétique.

Lot 2 : débroussaillage, élagage, abattage d'arbres morts.

Il autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Objet de la délibération

### **78- Convention de mise à disposition du personnel du SIREs.**

Le Président rappelle que par délibération n° 61/2012 du 10 septembre 2012, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité le projet de nouvelle convention entre la Communauté de Communes des Duyes et Bléone et la commune de Thoard, pour la mise à disposition du personnel de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone (service SIREs) à la cantine de Thoard.

A la demande du Conseil municipal de Thoard, l'article 6 de la convention est supprimé.

Le Conseil Communautaire approuve le nouveau texte et autorise le Président à signer la nouvelle convention.

Objet de la délibération

### **79- SIREs : projet de cartes d'abonnement.**

La Vice Présidente, Madame Emmanuelle MARTIN, déléguée aux affaires sociales, informe le conseil que l'étude sur la mise en place de cartes d'abonnement dans les cantines, en remplacement des tickets, a été présentée à la Commission « Affaires Sociales ».

De nombreuses questions ont été abordées et des propositions précises seront faites au prochain Conseil Communautaire, en particulier en termes de tarification.

Objet de la délibération

### **80- Crèche : nouvelle réglementation.**

La Vice Présidente Madame Emmanuelle MARTIN, déléguée aux affaires sociales, informe le Conseil Communautaire que les règles de la Caisse d'Allocations Familiales ont changé et qu'un énorme travail de refonte du règlement intérieur et de la tarification est prévu. Cela aura des répercussions sur les aides de la C.A.F et donc sur l'équilibre budgétaire du service crèche.

Le Conseil Communautaire aura prochainement à se prononcer.

Objet de la délibération

### **81- Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition de bacs individuels d'équarrissage.**

Le Vice Président, Rémy Gravière, explique le projet pilote mené en partenariat avec le GDS et le Conseil Général concernant l'équarrissage.

Dans le cadre de ses compétences, afin d'améliorer la gestion générale des déchets, de protéger l'environnement et de soutenir l'agriculture, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue (10 pour ; 3 contre : A. Nalin, E. Martin, O. Copier ; 2 abstentions : M. Samin, C. Dubar ),

- que la Communauté de Communes des Duyes et Bléone doit s'équiper de bacs individuels d'équarrissage qui seront mis à la disposition des éleveurs (à l'image des composteurs), dans le cadre du programme initié par le Groupement de Défense Sanitaire ;
- que le plan de financement de l'opération se présente ainsi :
- **Dépenses** : 30 bacs à 600 euros soit 18 000 euros H.T
- **Recettes** :
  - Subvention du Conseil Général (50 %) 9 000 euros
  - Participation des éleveurs (30 X 180 €) 5 400 euros
  - Autofinancement CCDB (20 %) 3 600 euros

Le Conseil Communautaire décide de demander une subvention au Conseil Général de 50 % sur un programme de 18 000 euros.

Objet de la délibération

### **82- Vente du terrain de l'atelier relais n° 1 à Monsieur Jacques LUNGO.**

Le Président rappelle que le contrat de location-vente de l'atelier relais n° 1 expire en 2013. Le locataire a confirmé sa volonté d'acheter l'ensemble immobilier et foncier à l'issue du contrat (au 31/03/2013).

Conformément à l'article 10 du contrat administratif, signé le 4 mars 1998, le prix de vente est fixé à 7 430,37 euros et concerne la parcelle construite n° A 470 de 275 m2, quartier « Les Sagnes » au Parc d'activités « Saint Pierre » au Chaffaut.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer l'acte de vente chez le notaire au prix de 7 430,37 euros.

Objet de la délibération

**83- Location d'un bâtiment à Mirabeau.**

Le Président informe le Conseil que la Communauté de Communes des Duyes et Bléone a l'opportunité de louer un bâtiment agricole inutilisé pour entreposer le matériel et les podiums. Cette location se substituerait aux autres locations actuelles qui ne sont pas aux normes et sont éloignées du siège de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire charge Denis BAILLE d'aller visiter le bâtiment et d'engager les négociations avec celui-ci.

Fait à Mallemoisson,  
Le 18 octobre 2012.

Le Président,  
Jean Pierre FERAUD.